



## PROTOCOLE SANITAIRE SAISON SPORTIVE 2020/2021

L'Association Aulnoy Valenciennes Boxe Française s'engage à faire respecter le protocole suivant :

- L'Entraîneur portera un masque durant la séance d'activité sportive
- Chaque Adhérent du Club devra entrer avec un masque dans la salle de sport, il le portera avant et après sa séance sportive. Il devra aussi passer ses mains au gel hydro alcoolique qui sera mis à disposition par l'Association avant sa séance sportive
- N'ayant pas accès aux vestiaires et aux douches, chaque Adhérent devra arriver directement en tenue de sport et repartir en tenue de sport
- Le matériel du Club autre que les gants de boxe utilisés par les Adhérents sera désinfecté avant et après chaque séance sportive
- Chaque Adhérent devra venir avec sa paire de gants de boxe personnelle et la passer au produit désinfectant du Club avant le cours, aucune paire de gants de boxe ne sera mise à disposition par le Club
- Le Club s'engage à faire des groupes de 10 pratiquants maximum pour un Entraîneur
- Le Club s'engage à n'accueillir qu'un seul groupe de 10 personnes à la fois sur un petit plateau sportif dans la salle des sports Félicien Joly et deux groupes de 10 personnes maximum sur un grand plateau sportif dans la salle des sports Emile vaillant
- Aucun Adhérent ne pourra être accueilli dans une séance d'activité sportive s'il n'est pas à jour de son dossier d'inscription, notamment le « Formulaire de reprise d'activités » édicté et transmis par la FFSBF&D. A
- Aucune personne présente dans la salle (parents, visiteurs, autres...), où se déroule les activités en dehors des Adhérents, des Entraîneurs et autres Membres du Comité
- Pointage des Adhérents obligatoire pour la traçabilité en cas de cluster COVID19

**Autres consignes hors salle de sport :** Pour les sorties d'activités en extérieur, les mêmes règles sanitaires concernant les gestes barrières (gel hydro alcoolique + port du masque) seront appliquées par les Entraîneurs et les Adhérents. En effet, selon le lieu où la Ville d'exercice des activités, Entraîneurs et Adhérents devront se conformer aux prescriptions indiquées, notamment quand le port du masque est obligatoire en Ville, dans un parc de loisirs ou tout autre lieu dont cette obligation est signifiée par un panneau d'affichage.

Le présent protocole est transmis par mail à chaque Membre du Comité et aux Entraîneurs de l'Association Aulnoy Valenciennes Boxe Française pour application jusqu'à nouvel ordre chacun en ce qui le concerne et pour faire valoir ce que de droit

Le : 08/09/2020

**Didier GUILLOT**  
Président de l'Association  
Aulnoy Valenciennes Boxe Française